

REGLEMENT DES CHALLENGES ENTREPRISE ET ASSOCIATION/CLUB 2026

Article 1. Epreuves ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s, femmes et hommes

Article 2. Assurance : l'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement

Article 3. Licence, PPS et mineurs : La participation aux Foulées du Petit Bleu 2026 au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport impose que les participants répondent à au moins l'un des critères suivants :

être titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir délivrée par la FFA **en cours de validité au 13 septembre 2026**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte) ne sont pas acceptées

ou

- présenter une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via la plateforme web dédiée pps.athle.fr et y avoir suivi les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via un contenu pédagogique (texte et vidéo)

ou

pour les mineurs La participation au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport impose que les participants répondent à au moins l'un des critères suivants :

- être titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir délivrée par la FFA **en cours de validité au 13 septembre 2026**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte) ne sont pas acceptées

ou

- présenter l'attestation délivrée automatiquement après avoir rempli un questionnaire de santé gratuit avec l'aide d'un parent. Ce questionnaire est accessible en suivant le lien <https://pps.athle.fr/>
Cette attestation n'est valable que pour la course pour laquelle elle est sollicitée.

Article 4. Inscriptions et retrait des dossards : Elle doit **obligatoirement être réalisée en ligne** sur la plateforme d'inscription Chrono Start. Une facture sera adressée dans un second temps reprenant le montant de l'inscription de l'équipe (4 coureurs) ainsi que celui des coureurs supplémentaires.

La date limite d'inscription est fixée au **mardi 1 septembre 2026 à 23h59**

CHALLENGE ENTREPRISE :

- ✓ le pack de 4 dossards = 240 €
- ✓ le coureur supplémentaire = 30 €

CHALLENGE ASSOCIATION/CLUB :

- ✓ le pack de 4 dossards = 80 €
- ✓ le coureur supplémentaire = 15 €

Seules seront prises en compte les inscriptions dûment complétées accompagnées du PPS ou des licences (copies).

Les dossards de l'ensemble des coureurs composant l'équipe seront regroupés dans une même poche et sera remise au responsable de l'équipe. Il ne sera pas remis de dossard individuellement. Ce retrait se fera

- ✓ au magasin **Rrunning** situé 42 Avenue de Verdun – 47520 **LE PASSAGE**
 - le jeudi 10 septembre 2026 de 15h00 à 19h00
- ✓ au magasin **INTERSPORT** situé ZI AGEN SUD - 47000 **AGEN**
 - le samedi 12 septembre 2025 de 15h00 à 19h00

Les maillots seront à retirer le dimanche 13 septembre de 8h à 10h sur le stand dédié à cet effet, situé sur le site de départ et d'arrivée.

Toute inscription ne sera définitivement prise en compte qu'à la condition d'avoir rempli l'ensemble des conditions suivantes :

- ✓ avoir complété intégralement le formulaire d'adhésion
- ✓ avoir fourni tous les documents justificatifs valides nécessaires selon le profil du coureur : autorisation parentale et questionnaire médical pour les mineurs, Parcours de Prévention Santé, numéro de licence FFA...
- ✓ s'engager à procéder au paiement de l'inscription pour toute l'équipe par virement ou chèque dès la réception de la facture qui sera adressée après l'épreuve.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Dans le cas où l'épreuve serait annulée, l'organisation remboursera les frais d'inscription aux participants selon l'article 15 du présent règlement.

La validation définitive de l'inscription ne sera effective qu'après contrôle par l'équipe organisatrice de la validité des pièces justificatives. En cas d'invalidité d'une ou plusieurs pièces, le responsable de l'équipe sera contacté par mail et/ou téléphone afin d'en être informé et devra fournir dans les plus brefs délais une nouvelle pièce conforme. Tout PPS falsifié ou soupçonné de l'être sera rejeté. Si au moins une pièce s'avérait invalide à la date de clôture des inscriptions (mardi 1 septembre 2026 à 23h59), le coureur concerné sera disqualifié et ne pourra donc participer à la course

Article 5. Départ et arrivée : Esplanade du Gravier à Agen

Article 6. Parcours : tracé uniquement sur route et en ville, une matérialisation vous guidera du départ à l'arrivée

Article 7. Classements spéciaux :

Entreprise : Le nombre de coureurs par Entreprise n'est pas limité mais doit être au minimum de 4. Le pack coureur comprend 4 dossards et 4 maillots millésimés au nom de l'entreprise. Si vous présentez plusieurs équipes, vous devrez compléter un second bulletin d'inscription Challenge Entreprise. Tous les coureurs (hors du pack) courant pour la même Entreprise percevront la même dotation que ceux inscrits dans un pack. **Le classement se fera sur la participation à deux courses les 5 et 10 kilomètres et sur 4 coureurs. La participation minimale doit être de 2 coureurs sur le 10kms et 2 sur le 5kms. Le classement sera établi en additionnant les meilleurs temps selon la répartition précitée**

Association/Club : Le nombre de coureurs par Association ou par Club n'est pas limité mais doit être au minimum de 4. Le pack coureur comprend 4 dossards et 4 maillots millésimés. Si vous présentez plusieurs équipes, vous devrez compléter un second bulletin d'inscription Challenge Association/Club. Tous les coureurs (hors du pack) courant pour la même Association ou Club percevront la même dotation que ceux inscrits dans un pack. **Le classement se fera sur la participation à deux courses les 5 et 10 kilomètres et sur 4 coureurs. La participation minimale doit être de 2 coureurs sur le 10kms et 2 sur le 5kms. Le classement sera établi en additionnant les meilleurs temps selon la répartition précitée**

Article 8. Dotation :

CHALLENGE ENTREPRISE (pack de 4 coureurs)

- ✓ 4 dossards
- ✓ 4 maillots millésimés Foulées du Petit Bleu 2026 portant le nom de votre Entreprise
- ✓ Le logo de votre Entreprise et la photo de votre équipe dans les pages résultats du journal Le Petit Bleu

CHALLENGE ASSOCIATION/CLUB (pack de 4 coureurs)

- ✓ 4 dossards
- ✓ 4 maillots millésimés Foulées du Petit Bleu 2026

Article 9. Remise des prix et récompenses : Elle se déroulera à 11h00 pour les Challenges Entreprise/Association sur le kiosque de l'Esplanade du Gravier à Agen. Seront récompensées :

- ✓ les trois premières équipes du CHALLENGE ENTREPRISE
- ✓ les trois premières équipes du CHALLENGE ASSOCIATION/CLUB

Article 10. Couverture photo, télévision, vidéo et droits : tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les « Foulées du Petit Bleu » 2026, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image

Article 11. CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant

Article 12. Responsabilité participant : Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile

Article 13. Responsabilité organisateur : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

Article 14. Annulation de l'épreuve : Si les « Foulées du Petit Bleu » ne pouvaient se dérouler comme prévu pour des raisons qui ne soient pas du fait des organisateurs, il sera restitué à chacun des compétiteurs le solde de leur droit d'inscription déduit des dépenses engagées à la date officielle d'annulation (déclaration à la Préfecture)

Article 15. Modification règlement : Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement